

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2010

**Présents : tous les conseillers, sauf M. Florian GAIFFE et Laurent MYOTTE, excusés.
Secrétaire : Mr Sylvain MARMONIER.
AFFICHE LE : 31 MARS 2010**

Mr Florian GAIFFE (absent pour cause de réunion de bureau à la CCPR) a donné procuration à Mr Eric HOUSER pour le vote du budget primitif Assainissement 2010

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009, budget Assainissement.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	25 333.51 € réalisés
Recettes	108 545.53 € réalisés
Excédent	83 212.02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	27 792.75 € réalisés
Recettes	25 297.56 € réalisés
Déficit	2 495.19 €

Compte Administratif 2009 du budget Assainissement adopté à l'unanimité des présents.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010, ASSAINISSEMENT.

Les 3 projets majeurs sont :

- Réaménagement de la station de relevage des eaux usées de La Chenalotte
- Puits perdu de Noël-Cerneux
- Amélioration de la station d'épuration à Noël-Cerneux

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	48 000 €
Recettes	47 000 €
Excédent prévisionnel (avec report 2009) de	60 790.83 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	30 495.19 €
Recettes	30 495.19 €

Budget Primitif 2009 du budget Assainissement adopté à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération pour les travaux sur le réseau d'assainissement et le poste de relevage. Le conseil municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire du Député Jean-Marie BINETRUY. Le conseil municipal sollicite aussi une subvention du Conseil Général.
- Délibération pour la création d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour seconder Dominique PRETOT.

- Délibération pour autoriser le Centre de Gestion à négocier un contrat groupé pour l'assurance des agents communaux (accident, maladie, décès).
- ✓ L'opération « **village propre** » est organisée par l'Amicale des Sauterelles, le **samedi 10 avril à 9 h 30**, quel que soit le temps. Rendez-vous sous le préau de l'école pour tous les habitants intéressés. Le conseil municipal offrira ensuite l'apéritif.
- ✓ Réunion d'information NATURA 2000 **mardi 6 avril à 20 H 30**, organisée par la Communauté de Communes du Plateau du Russey, à la salle des fêtes de La Chenalotte, à propos de la conservation des zones humides du Plateau du Russey.
- ✓ Collecte des encombrants :
 Cette année, les bennes pour la collecte des encombrants se trouveront sur le parking de la salle des fêtes de La Chenalotte du **21 avril (9 h) au 28 avril 2010 (9 h)**.
(ou sur le terrain de pétanque à côté de l'école, en cas de travaux sur le parking).

Attention, les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) ne sont plus collectés avec les encombrants. Ces déchets doivent désormais être apportés, soit à la déchetterie des Fins, soit à la benne placée aux abords de la plate-forme de collecte des déchets verts du Russey, soit les remettre à votre vendeur.

Le 30 mars 2010.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Le maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2011.

Régime du contrat : capitalisation.

DELIBERATION RECUE EN S/PREFECTURE LE

TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT ~ POSTE DE RELEVAGE.

Demande de subvention auprès du Conseil Général.

Demande d'aide exceptionnelle.

Le conseil municipal s'engage à réaliser et financer des travaux d'investissement sur le poste de relevage du réseau assainissement.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de : **15 000 HT**

Le conseil municipal :

- ✓ Sollicite l'aide du Conseil Général.
- ✓ Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Emprunt 0.00 €
 - Conseil Général (30 %) 4 500.00 €
 - Fonds libres 10 500.00 €
- ✓ Sollicite une subvention parlementaire auprès du Député Mr Jean-Marie BINETRUY, au titre de la réserve parlementaire.
- ✓ Demande l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la décision attributive de subvention.
- ✓ S'engage à réaliser dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

DELIBERATION RECUE EN S/PREFECTURE LE

VOTE COMPTE DE GESTION / 2009.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2009, de Mr le Receveur Municipal, en concordance avec le compte administratif, pour le budget « ASSAINISSEMENT » 266.

DELIBERATION RECUE EN S/PREFECTURE LE

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / Budget Assainissement

Les membres du conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2009, concordant avec ceux du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT M49		
Résultat 2009	Section Fonctionnement	+ 83 212.02 €
Résultat 2009	Section Investissement	- 2 495.19 €
	Total	+ 80 716.83 €

Mr le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du conseil municipal :

- ★ approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs 2009
- ★ affectent la somme de **21 421.19 € au c/1068**
- ★ Reportent les résultats au BP 2010 :
 - D001 2 495.19 €
 - R002 61 790.83 €

DELIBERATION RECUE EN S/PREFECTURE LE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010, service ASSAINISSEMENT.

1. Mr Florian GAIFFE, absent excusé, a donné procuration à Mr Eric HOUSER pour le vote du budget primitif Assainissement 2010
2. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les budgets primitifs 2010 :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement

Dépenses : 54 000.00 €
Recettes : 111 790.83 €

Section Investissement

Dépenses : 33 495.19 €
Recettes : 33 495.19 €

DELIBERATION RECUE EN S/PREFECTURE LE